

L'aide aux études supérieures CAMARCA de vos enfants Mode d'emploi

Vous pouvez solliciter cette aide :

- Si vous êtes participant de CAMARCA (régime ARRCO), y compris en cas de chômage.
- Si vous êtes retraité de CAMARCA (régime ARRCO) et qu'elle est votre caisse de retraite complémentaire principale (durée de cotisation la plus longue).
- Si vous êtes orphelin de père et de mère (étudiant bénéficiaire d'une retraite CAMARCA)
- Et, à condition d'être redevable d'un impôt sur les revenus inférieur ou égal à 500 € ou 845 €, pour les personnes en situation de veuvage.
 - Le montant à prendre en considération est celui indiqué au regard de la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème » (éventuellement intitulée ligne 14)

Pour quels enfants ?

- Vos enfants qui suivent des études supérieures et qui sont à votre charge effective (**rattachement fiscal au foyer obligatoire**), jusqu'à 28 ans maximum.
- Vos enfants en études secondaires uniquement si vous êtes en situation de veuvage.

Pour quelles études ?

- Cycles préparatoires (**statut étudiant obligatoire**) aux grandes écoles,
- BTS, DUT, DEUG, licence, maîtrise, DEA, DESS, Doctorat.
- Diplômes d'écoles supérieures (commerce, ingénieur agricole, etc.)
- Diplômes Spécialisés d'Études Supérieures (Beaux-Arts, architecture, etc.)
- Les études secondaires : classes de 2nde, 1ère, Terminale, CAP (uniquement en situation de veuvage)
 - Les études peuvent être suivies aussi bien dans un établissement public que privé reconnu par l'État.
 - Un dossier pour des études en alternance ou en contrat de qualification est recevable (prise en compte des salaires perçus par l'enfant pour le calcul des ressources familiales).
 - Les études supérieures poursuivies à **l'étranger dans le cadre d'un dispositif ERASMUS ou assimilé** (convention inter-universitaire) sont recevables.

Quand demander votre dossier ? Quand le déposer ?

- Vous pouvez demander ou télécharger votre dossier (www.groupagricar.com) en tenant compte de la date limite ci-dessous.
- Vous avez jusqu'au 15 février de l'année scolaire considérée pour le constituer et l'adresser à la **Direction Retraite et Activités sociales d'AGRICAR**.

Quel est le délai pour obtenir l'aide ?

- Environ 6 semaines, à partir du dépôt de votre dossier complet, sauf cas particulier ou dossier incomplet.

Comment est calculée l'aide ?

C'est la Commission des fonds sociaux, composée de vos représentants salariés et employeurs, qui fixe le montant.

Celui-ci est variable en fonction :

- de vos ressources familiales
- des avoirs et capitaux bancaires
- de votre situation familiale
- des frais réels (voir au verso liste des dépenses)
- du bénéfice éventuel d'une bourse d'État ou toute autre aide.

Comment est-elle versée ?

Directement sur votre compte bancaire ou postal, par virement.

Il n'y a pas de paiement direct à l'Établissement scolaire, ni à votre enfant

Les critères de calcul des aides aux études sont susceptibles d'évolution, à ce titre les subventions accordées peuvent ne pas être identiques d'une année sur l'autre.

L'aide est-elle systématiquement reconduite l'année suivante ?

Non, il faut établir un nouveau dossier à demander à la **Direction Retraite et Activités sociales d'AGRIC**A.

L'aide est-elle cumulable avec une bourse d'État ?

Oui. Cependant, pour l'estimation des frais réellement à charge et le calcul de l'aide, la Commission des fonds sociaux prend en compte le montant d'une bourse d'État ou de toute autre aide obtenue.

Pour tout contact :

0 821 200 800 Service 0,09 € / min
+ prix appel

E-mail : actionsociale@groupagricarica.com

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé,
voire classement sans suite

Siège social : 21, rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01 – www.groupagricarica.com
Association loi 1901 regroupant les institutions paritaires de retraite et de prévoyance de CAMARCA, CCPMA,
CPCEA, AGRICA RETRAITE AGIRC

IMPORTANT

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE AUX ÉTUDES	LISTE DES DÉPENSES ET RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT – JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOCOPIES DES JUSTIFICATIFS
☒ Photocopie de votre dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) et celui de votre enfant étudiant si déclaration séparée ☒ Photocopie de votre dernier bulletin de salaire, des notifications de retraites, de chômage, de maladie, d'invalidité ☒ Etat récapitulatif des avoirs et des capitaux bancaires (document ci-joint à faire compléter auprès de votre organisme bancaire ou d'assurance) ☒ Relevé d'identité bancaire des parents aux normes SEPA (sur lequel figure le demandeur, ☒ Certificat de scolarité ☒ Notification des allocations familiales	<u>Dépenses et frais :</u> ☒ Reçu du paiement des frais d'inscription ☒ 1^{re} quittance de logement (chambre ou appartement, internat, foyer étudiant, cité universitaire) uniquement en location ☒ 1^{re} quittance électricité/gaz, assurance logement, impôts locaux ☒ Attestation au régime Sécurité Sociale Étudiant avec indication du montant (études supérieures uniquement) ☒ Facture des frais pédagogiques (livres, matériel et tenues spécifiques liées aux études) ☒ Facture des frais de cantine, transport (uniquement études secondaire veuvage) <u>Frais non pris en compte :</u> transport, ordinateur, nourriture, vêtements de ville, téléphone, argent de poche <u>Aides obtenues :</u> ✓ Notification d'attribution de l'allocation logement ✓ Notification d'attribution des bourses d'État et autres aides (MSA, Régions...) * * * <i>Pour les étudiants effectuant une petite activité ou un stage rémunéré, joindre les photocopies des bulletins de salaires</i>

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite

**Toutes dépenses déclarées et non justifiées ne seront pas prises en compte
dans le calcul de l'aide**

Formulaire à utiliser si votre organisme bancaire n'a pas de document préétabli

DETAILS DES REVENUS FINANCIERS

Nom et prénom : _____

REVENUS FINANCIERS par nature	CAPITAL PLACE	
	Monsieur	Madame
<u>Epargne liquide :</u> Compte sur livret Livret développement durable Livret d'épargne populaire Livret A Livret B Autre.....		
<u>Epargne Logement :</u> Livret Epargne Logement Plan épargne logement Carrés (vert, bleu, autres) Autre placement selon les banques		
Plan d'Epargne Populaire (PEP)		
<u>Compte titres et Plan d'Epargne en</u> <u>Actions :</u> SICAV Fond commun de placement Obligations Actions Dépôt à terme		
Produit d'Assurance Vie		
<u>Autres</u> (préciser le type de placement)		
Total		
Total général		

Cadre réservé à l'organisme bancaire
Date
Cachet (obligatoire)

**DEMANDES D'AIDES AUX ETUDES**

Année scolaire ____/____

☐ SECONDAIRES (réservée aux personnes en situation de veuvage)☐ SUPERIEURES (âgés de moins de 28 ans à la date d'inscription)**Dossier à nous retourner entre le 1^{er} octobre et le 15 février****DEMANDEUR (questionnaire confidentiel)**

Nom marital :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse actuelle :

Code Postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone mobile :

E-mail :

N° INSEE :

Avez-vous bénéficié d'une aide de la CAMARCA l'année précédente ?

☐ Oui☐ Non**SITUATION FAMILIALE**☐ Célibataire☐ Marié(e)☐ Vie maritale☐ Veuf(ve)☐ Séparé(e)☐ PACS☐ Orphelin(e)☐ Divorcé(e) ayant la garde des enfants☐ Divorcé(e) n'ayant pas la garde des enfants**AUTRES PERSONNES VIVANT AU FOYER (conjoint ou concubin et enfants à charge)**

Nom et Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Profession ou autres situations

SITUATION PROFESSIONNELLE

☐ Participant en activité	N° d'affilié	_____
Nom de l'entreprise :	Depuis le :	_____
☐ Retraité de la CAMARCA ou de la CCPMA N°		_____
☐ Preretraité(e)	Depuis le :	_____
☐ Chômeur	Depuis le :	_____
☐ Malade, invalide, accident du travail	Depuis le :	_____

ENFANTS EN ETUDES SECONDAIRES OU SUPERIEURES

	Prénom 1 ^{er} enfant Date de naissance	Prénom 2 ^{ème} enfant Date de naissance	Prénom 3 ^{ème} enfant Date de naissance
Type d'établissement fréquenté			
Nature des études et niveau			
Bourse d'état (nationale, régionale, Erasmus)	 €	 €	 €
Aides diverses	 €	 €	 €
Allocation logement	 €	 €	 €
DEPENSES ANNUELLES			
Frais d'inscription + assurances étudiant	 €	 €	 €
Frais de Logement sur 10 mois :	 €	 €	 €
- Internat	 €	 €	 €
- Cité Universitaire	 €	 €	 €
- Foyer Etudiant	 €	 €	 €
- Chambre ou appartement loué (1)	 €	 €	 €
Frais Pédagogiques (se référer à la liste au verso de la notice)	 €	 €	 €
TOTAL DEPENSES	 €	 €	 €

(1) Loyer, EDF-GDF, impôts locaux, assurance logement

N.B : ne sont pas pris en compte les vêtements, téléphone, nourriture, cantine, restaurant universitaire, ordinateur, transports.

RESSOURCES MENSUELLES MOYENNES DU FOYER

	Montant mensuel perçu par		
	Demandeur	Conjoint	Autres personnes vivant au foyer
Vous êtes salarié ou assimilé			
• Salaire	€	€	€
• ASSEDIC	€	€	€
• Indemnités Journalières	€	€	€
• Pension d'invalidité	€	€	€
• Rente accident du travail	€	€	€
Vous êtes retraités			
Régimes de base			
• MSA / CCMSA	€	€	€
• Régime général	€	€	€
• Autres	€	€	€
Régime de retraites complémentaires			
• CAMARCA	€	€	€
• CCPMA	€	€	€
• Autres	€	€	€
Autres ressources			
• Allocation handicapés	€	€	€
• Pension « Veuve de guerre »	€	€	€
• Revenus du patrimoine	€	€	€
• Allocations familiales	€	€	€
• Autres (préciser)	€	€	€
.....	€	€	€

UNE SEULE DEMANDE SERA RECEVABLE PAR FOYER AUPRES DES INSTITUTIONS DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES AGIRC ARRCO

Je, soussigné(e), M _____, certifie sincères et véritables les renseignements indiqués dans ce dossier et m'engage à les justifier sur toute demande de la CAMARCA.

Fait à _____ le _____

Signature du Demandeur :

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit au participant, pour les données le concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de l'institution destinataire de la demande. Les données ainsi communiquées ne peuvent être transmises à des tiers sans autorisation expresse du participant ».

CAMARCA - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale. Membre de la fédération Arrco
 21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris cedex 08
 Tél. 01 71 21 00 00 - fax : 01 71 21 00 01 - www.groupagricra.com
 Membre du GIE Agricra GESTION - RCS Paris n° 493 373 682